

PRÉAVIS N° : 09/21

OBJET DU PRÉAVIS: Vente d'une surface de quelque 1'100 m² de la parcelle n°450 en zone industrielle B à la Société d'exploitation des abattoirs de Moudon (SEAM SA)

CONSEIL COMMUNAL DU 7 DECEMBRE 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

La COGEFIN, représentée par Monsieur Colin Faqi, a participé à la séance de la commission ad hoc du 15 novembre 2021 en salle Mazan, présidée par Monsieur Ivo Marques durant laquelle nous avons entendu le Municipal, Monsieur Jean-Philippe Steck, lequel a répondu au mieux à nos questions. La COGEFIN s'est ensuite réunie le 23 novembre 2021 pour traiter de ce préavis.

La COGEFIN tient à remercier toutes les personnes pour leur disponibilité et les réponses qu'elles ont tenté d'apporter à nos questions.

Lors de cette séance où était présent le Municipal en charge de ce dossier, des questions ont été posées sur les surfaces de terrain à vendre, ainsi que sur le prix de vente du terrain à SEAM SA.

Il ressort de la séance que les quelques 1'100m² de terrain est le dernier lot de la zone industrielle pouvant être vendu, puisque étant le dernier lot disponible. En l'occurrence SEAM SA n'aura plus la possibilité d'accroître sa surface au sol. De plus, il ressort également que le prix de vente n'a pas augmenté depuis 2017, soit CHF 150.-/m².

Le Municipal nous informe qu'il était difficile de négocier une augmentation puisqu'il n'y a pas de réelle demande de marché. Toutefois, la COGEFIN déplore qu'il n'y ait pas de réévaluation à la hausse des tarifs de vente des zones industrielles compte tenu des tarifs actuels élevés des zones à bâtir.

Il est aussi important de notifier que la surface exacte de vente sera calculée une fois le préavis accepté, et la vente interviendrait courant début de la prochaine année.

La COGEFIN estime, qu'il serait approprié de faire évaluer la valeur des terrains communaux classés en zone industrielle.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions amendées, au point 2, suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 09/21
- oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. autorise la Municipalité à vendre une surface de quelque 1'100 m2 de la parcelle n°450 à la société SEAM SA à Moudon,

2. la Municipalité fait évaluer la valeur de ce terrain pour en fixer le prix de vente selon les tarifs en vigueur,

3. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport : M. Colin Faqi.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote le 23 novembre : Mmes Sandrine Bosse Buchanan, Sophie Demierre et Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Faqi, Julien Pittet, Simon Benjamin et Jakup Isufi.

Moudon, le 23 novembre 2021

Colin Faqi, rapporteur